

Vous recherchez un environnement de travail convivial, stable et sécuritaire?

Vous voulez travailler pour une grande ville de 57 785 citoyens et dans une équipe à dimension humaine? La Ville de Saint-Hyacinthe recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir dans notre ville dynamique.

DEVENEZ ÉLAGUEUR AU DÉPARTEMENT PARCS ET HORTICULTURE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

(1 poste disponible)

Concours 23-308

Sous la responsabilité du contremaître du Département parcs et horticulture, le titulaire du poste exécute diverses tâches relatives à l'élagage, la taille de formation, l'haubanage, l'abattage et tout autre entretien des arbres, d'arbustes et autres végétaux sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe.



Principales fonctions

- Procède à l'élagage des arbres, arbustes et autres végétaux, en respectant les techniques éprouvées, coupe les branches mortes et réalise les travaux d'haubanage requis;
 - ❖ Montez dans les arbres à l'aide d'échelles et progressez dans la cime à l'aide de câbles. Consolidez les branches faibles ou trop basses à l'aide d'haubans rigides ou flexibles;
 - ❖ Couper les branches au moyen de sécateurs ou de scies, en respectant les méthodes de travail et les opérations d'élagage et d'abattage;
 - ❖ Assurer la sécurité du site tout au long des différentes interventions en installant les dispositifs de signalisation appropriés;
- Examine et évalue l'état des arbres, arbustes et autres végétaux et détermine le traitement à appliquer afin d'en améliorer leur santé et leur aspect général;
- Réparer les déchirures et les plaies à l'aide de serpettes et de ciseaux à bois;

- Répands et pulvérise divers produits (insecticides, enduits protecteurs, engrais, amendements, fertilisant, etc.) sur les arbres, arbustes et autres végétaux pour s'assurer de leur fertilisation ou les protéger contre les insectes et les maladies;
- Abats les arbres selon les directives et méthodes sécuritaires, débite le bois, déchiquette les branches et répare les surfaces ou terrains endommagés;
- Effectue et tiens à jour l'inventaire des arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- Effectue la protection hivernale des arbres, arbustes et autres végétaux, lorsque requis;
- Conduis ou opère différents véhicules motorisés et voit à les maintenir propres;
- Entretiens l'outillage et la machinerie nécessaires à l'accomplissement des tâches tels scies à chaîne, coupe-haie, sécateur, etc.;
- Complète la grille de toutes les interventions faites à chacun des arbres entretenus à l'aide d'une tablette et d'une application créée à cet effet;
- Soumets des recommandations à son supérieur à l'égard de l'entretien ou de la mise en valeur des arbres, arbustes ou autres végétaux à l'intérieur des parcs, espaces verts ou tout autre aménagement paysager;
- Lorsque requis par son supérieur, il participe aux autres activités reliées au département horticulture;
- En hiver, il est appelé à participer aux activités reliées au déneigement de la voie publique et des trottoirs, lorsque nécessaire;
- Peut être appelé à travailler dans d'autres départements;
- Accomplit toutes autres tâches que lui confie son supérieur.



Exigences du poste

- Détenir minimalement un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) en arboriculture – élagage ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec. Toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente sera considérée ;
- Détenir un minimum d'une (1) année d'expérience pertinente dans le domaine de l'arboriculture et de l'élagage;
- Une formation complémentaire en aménagement paysager est un atout;
- Posséder un permis d'application des pesticides est un atout;

- Détenir un permis de conduire valide de classe 5*;
- Posséder une bonne capacité physique;
- Posséder les qualités et aptitudes suivantes : minutieux, consciencieux, débrouillard, méthodique, autonome, courtois et bonne capacité d'apprentissage.

* **Le détenteur d'un permis de classe 5 peut postuler, mais doit s'engager à obtenir le permis de conduite de classe 3 avec les mentions F et M dans un délai maximal de douze (12) mois suivant la fin de sa période d'essai comme condition de maintien d'emploi**



Rémunération et heures de travail

La semaine de travail est d'une durée de 40 heures. La rémunération correspond à celle prévue à la convention collective en vigueur (au 1^{er} janvier 2023) soit de **28.64 \$ (0-12 mois)**, **30.99 \$ (13-24 mois)** et **33.69 \$ (25 mois et plus)**, et est accompagnée d'une gamme complète d'avantages sociaux.



Postuler dès maintenant

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis, **au plus tard le 15 octobre 2023 en mentionnant le numéro de concours 23-308** par courriel ressources-humaines@st-hyacinthe.ca

ou par courrier à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines
Ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.